

ENTRE NOUS

www.boutigny-prouais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÈNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Bulletin Municipal de BOUTIGNY-PROUAIS N°84 / Août 2015

RAPPEL : Rentrée des élèves le mardi 1 septembre 2015.



Horaires des TAP :

Lundi et jeudi sur Boutigny, TAP de 15h15 à 16h45
Mardi et vendredi sur Prouais, TAP de 15h00 à 16h30

L'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil) organisme spécialisé en la matière, a été retenu pour la gestion et l'organisation des TAP.

Ce seront des animateurs qui auront en charge les enfants.

L'IFAC établira en association avec la mairie, le PEDT (Projet Educatif Territorial) exigé par l'Education Nationale et nécessaire pour faire participer financièrement la CAF.

Tarifs demandés aux parents :

- 80 €/an pour 1 enfant
- 70 €/an pour le 2ème enfant d'une fratrie
- 60 €/an à partir du 3ème enfant d'une fratrie

Ce qui revient, en moyenne à un tarif horaire de 0,75 €

Les classes seront doubles :

PS et MS	= 28	Mme Genermont
MS et GS	= 28	Mme Verdie
GS et CP	= 23	Mme Pineau
CP et CE1	= 23	Mme Lamotte
CE1 et CE2	= 24	Mme Fontaine
CM1	= 20	Mme Giraud
CM2	= 23	Mme Guegen

102 élèves à Boutigny et 67 élèves à Prouais

Mes cher(e)s Administré(e)s,

Les vacances passent toujours trop vite ... Nous voici déjà pratiquement arrivés au jour de la reprise des classes. Petits et Grands rejoindront les bancs de l'école Etienne Prunier à Boutigny-Prouais le mardi 1er septembre.

Dans le présent numéro consacré en partie à la rentrée scolaire, vous trouverez, à titre indicatif, les horaires concernant le ramassage scolaire sur nos sites scolaires de Boutigny et de Prouais. C'est Evelyne, notre chauffeur de car qui l'adaptera, dès la première semaine, en fonction de la présence des enfants aux abris-bus.

ATTENTION, comme chaque année, **PAS DE GARDERIE COMMUNALE et PAS DE RAMASSAGE SCOLAIRE LE MATIN DE LA RENTREE** ; par contre le ramassage du soir est assuré.

169 élèves ont été recensés à ce jour pour fréquenter les 7 classes de notre école de Boutigny-Prouais :

67 d'entre eux iront à Prouais, **rentrée à 9h00**
et les 102 autres iront à Boutigny, **rentrée à 9h15**

La direction de l'école sera assurée par Madame Pascale Giraud pour notre plus grande satisfaction. Nous retrouverons également avec plaisir Mesdames Genermont, Pineau, Fontaine, Guégen. Mesdames Verdie et Lamotte rejoindront l'équipe pour assurer soit le temps partiel de la petite section de maternelle, soit la décharge de la tâche de directrice de Madame Giraud.

Madame le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de les retrouver et souhaitent la bienvenue aux nouvelles enseignantes. La composition des classes étudiée par les maîtresses était indiquée dans le précédent numéro d'Entre Nous et elle est également affichée devant l'entrée de chaque site scolaire, à Boutigny et à Prouais.

Bonne rentrée à toutes et à tous, qu'elle soit professionnelle ou scolaire.

Cette édition « spéciale rentrée scolaire » est réalisée chaque année mais vous trouverez également d'autres nouvelles sur la vie de votre village et tout particulièrement un article rédigé à votre intention sur le vote du 10 juillet dernier concernant l'approbation de notre Plan Local d'Urbanisme.

Restant à votre disposition,
Bien cordialement,
Votre maire,
Mireille Éloy





ELECTIONS REGIONALES 7 et 13 DECEMBRE 2015

EXCEPTIONNELLE RÉOUVERTURE

DES DÉLAIS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Si vous souhaitez voter pour les élections régionales qui auront lieu les 7 et 13 décembre 2015 et que vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales, une Loi promulguée le 13 juillet dernier et publiée au **Journal officiel du 14 juillet 2015** le permet. En effet, ce texte prévoit une révision supplémentaire prenant en compte les demandes d'inscription déposées **jusqu'au 30 septembre 2015**.

Vous avez donc jusqu'à cette date pour venir vous inscrire à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Il est obligatoire de vous munir

- d'une pièce d'identité récente à votre nom (valide ou périmée depuis moins d'1 an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité,

- d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** : soit facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) ; soit avis d'imposition ou certificat de non-imposition ; soit titre de propriété ou quittance de loyer, ou encore bulletin de salaire ou titre de pension mentionnant l'adresse

À noter : si l'adresse correspond à une résidence (secondaire par exemple), le justificatif doit prouver la résidence dans la commune **depuis 6 mois ou plus**.

13 et 14 juillet BOUTIGNY-PROUVAIS EN FETE

Un peu d'histoire

La fête nationale française a lieu le 14 juillet. Mais pourquoi cette date ? Si vous alliez répondre « la prise de la Bastille », et bien ce n'est pas tout à fait cela.

Certes, la prise de la Bastille a bien eu lieu le 14 juillet 1789. Mais ce n'est pas la prise de la Bastille qui est fêtée en France chaque année. C'est un tout petit peu plus subtil : la fête nationale française commémore la fête de la Fédération. Celle-ci eut lieu le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, à l'initiative de La Fayette pour fêter les fédérés des gardes nationales de France. Elle se voulait un événement de réconciliation et d'unité des Français. En 1880, le député Benjamin Raspail propose l'adoption du 14 juillet comme fête de la République française. Au Sénat, de vives discussions ont lieu, car cette date est loin de faire l'unanimité. Pour la fête nationale française, on veut un symbole de l'unité de la nation, de la naissance de la République.

La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, est un de ces symboles. Mais il est jugé trop douloureux et sanglant par les sénateurs. C'est donc le 14 juillet 1790, celui de la fête de la Fédération, qui sera préféré, n'ayant « coûté ni une goutte de sang ni une larme »

On peut voir dans ce choix à double sens un consensus : si officiellement le 14 juillet en France commémore la fête de la Fédération, il peut très facilement faire écho au 14 juillet de la prise de la Bastille. On le remarque d'ailleurs aisément par le glissement de date dans la mémoire collective.



Préparation des lampions

Oh !!!!!!!!!!!!!!!

Chercher « la nana » !

Les pompiers présents pour les enfants !!!

En ligne pour les récompenses

Merci à notre jeune bénévole

Vive le banquet Républicain !



SURVEILLANCE COMMUNALE

Vos élus ont mis à la disposition des parents, un service de surveillance ouvert à tous les élèves de l'école de notre village.
Cette prestation est placée sous la responsabilité du maire.

Madame Maud Mandel a accepté de prendre en charge ce service en remplacement de Marie-Annick Loisançe, partie couler des jours heureux dans sa Bretagne. Maud travaille actuellement sur le site de l'école de Boutigny en qualité d'Auxiliaire de Vie Scolaire. Très avertie de l'attention à déployer pour occuper ce poste mais aussi très attachée aux enfants, elle accomplira sa tâche avec le sérieux qui lui est déjà connu. Elle sera accompagnée par deux collègues Mesdames Chantal Fresnais et Peggy Confais, habituées, elles aussi à occuper leur poste.

Dès le mardi 1er septembre 2015, après la classe, elles accueilleront vos enfants dans les locaux du Centre de Loisirs de la CCPH, 16 rue des Potiers à Boutigny, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de **7h15 et jusqu'à 18h45**.

Le mercredi : L'accueil des enfants se fera à la salle polyvalente à partir de 7h15. Transport scolaire assuré Aller et Retour.

Toute arrivée avant la surveillance de la cour d'école par le corps enseignant donne lieu à tarification forfaitaire, à savoir :

- le matin (quelle que soit l'heure d'arrivée) 2,80 €
- le soir (quelle que soit l'heure de départ) 3,40 €
- le matin et le soir 4,80 €

Pour des raisons de sécurité et d'amplitude horaire des agents, l'heure de la fermeture de la garderie est impérativement fixée à 18h45. Un non-respect régulier de cet horaire conduira à l'exclusion de ce service pour les enfants des parents concernés.

RESTAURATION SCOLAIRE

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, il est impératif que vous vous rapprochiez de la mairie pour obtenir une inscription en bonne et due forme, accompagnée du règlement rappelant les modalités de fonctionnement et de discipline des restaurants scolaires de Boutigny et de Prouais.



Les repas occasionnels ne seront servis que si les parents en font la demande expresse auprès de la mairie

Un forfait de 1,2 ou 3 jours par semaine et une inscription occasionnelle sont cumulables.

Il vous est rappelé ci-dessous les tarifs trimestriels permettant aux familles de bénéficier du tarif forfaitaire attractif, malgré une augmentation décidée par le Conseil Municipal à raison de 3.55 € par repas (le prix de revient étant supérieur à 5,10 € en tenant compte des frais d'électricité, de personnel de service, de produit de nettoyage, lave-vaisselle, etc.) :

Forfait 1 jour par semaine	= 42,60 €	x 3 trimestres
Forfait 2 jours	= 85,20 €	x 3 trimestres
Forfait 3 jours	= 127,80 €	x 3 trimestres
Forfait 4 jours	= 170,40 €	x 3 trimestres
Repas occasionnel ou enfant domicilié en dehors de la commune	= 1,8 fois le tarif journalier,	soit 6,20 €

Sur demande expresse des parents, les enfants souffrant d'allergies alimentaires pourront se voir servir, sur une table qui leur sera réservée dans nos deux restaurants scolaires, un plateau-repas spécifique fourni par notre prestataire « Yvelines Restauration ». Son prix sera communiqué par la mairie sur demande des parents.

Seule, une modification de la situation familiale ou professionnelle (reprise ou cessation d'activité, congé de maternité) sera acceptée pour modifier le forfait choisi et les jours s'y rapportant.

Le secrétariat de Mairie se tient à votre disposition (du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00) pour toute information complémentaire

PLAN LOCAL D'URBANISME

Boutigny-Prouais

Il me paraît particulièrement important et nécessaire de vous faire connaître, par les lignes de votre journal communal, la décision importante prise par vos élus, pratiquement 8 années d'études incessantes après avoir déterminé le plan d'aménagement et de développement durable, je veux parler de l'approbation de notre plan local d'urbanisme.

Préserver notre identité, c'était préserver notre paysage avec le maintien indispensable de l'image de nos 2 bourgs que sont Boutigny et Prouais à 5 km de distance mais aussi celle de nos 14 hameaux qui se détachent sur la plaine agricole. En un mot, il n'était pas question de permettre des constructions qui rattacherait un hameau à un autre ; ou encore un hameau à un bourg. Ce fut très difficile à gérer ... mais notre identité était en question, notre particularité ... et nous y tenions, autant qu'à notre ruralité sur notre immense territoire de 3250 hectares.

Il nous aura fallu du temps, beaucoup de temps certes mais aujourd'hui, nous possédons un document d'urbanisme qui va nous éviter, au 1^{er} janvier 2016, de devoir laisser les autorités de l'Etat gérer la destinée de notre territoire communal en matière d'urbanisme car toute commune non pourvue d'un PLU à cette date se trouvera systématiquement liée au Règlement National d'Urbanisme ; le risque était trop grand de ne pouvoir maîtriser nos actes d'urbanisme.

C'est pourquoi, le vendredi 10 juillet dernier, vos élus ont procédé, à la majorité (15 pour, 2 abstentions et 1 contre), à l'approbation du plan local d'urbanisme de notre commune, un travail de très longue haleine.

Cette séance de conseil municipal a permis de rappeler les différents éléments, que vous trouverez listés ci-dessous. Ils auront permis de prendre cette décision d'approbation, sachant qu'une année d'observation va être mise en place. Cette période permettra aux élus d'être attentifs aux éventuelles anomalies qui se feraient jour afin, le cas échéant, de les corriger sous l'obligatoire forme d'une modification au plan local d'urbanisme, toujours dans le respect d'une ruralité moderne et dans l'intérêt général souhaités par vos élus.

Un rappel : LE PLU est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture au public mais aussi sur notre site Internet : boutigny-prouais.fr

Votre maire, Mireille ÉLOY



www.cartes-2-fra

0 2 (km)
0 2 (mi)
Projection Lambert-93

QUAND Y EN A « **PLU** »
Y EN A ENCORE....



En ce qui concerne **LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**,

les 7 vocations particulièrement retenues par l'usage de notre village, ont été :

1. La zone humide comprenant la vallée de l'Opton, les différents rus et fossés.
2. L'habitat résidentiel principalement sous forme d'habitat individuel en propriété, avec des spécificités selon les époques de constructions et la localisation en deux centres bourgs et nos hameaux
3. Des équipements publics à pérenniser.
4. Des activités artisanales et industrielles mixées à l'habitat et marquant les entrées Nord et Sud de la commune.
5. Une urbanisation spécifique dans les bois : La butte de Beauterne
6. Des massifs boisés, zone tampon permettant de réguler les ruissellements et amorce du massif de Rambouillet.
7. Dans la filière agricole, avec une plaine agricole et une dynamique forte (élevage avicole, équins et bovins).

qui se répartissent sur les 6 axes suivants : L'équilibre social de l'habitat/ L'aménagement de l'espace/ Les déplacements/ Les équipements et services/ Les risques majeurs/ Le maintien de l'activité économique

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION A FAIT ÉTAT :

☛ **des objectifs politiques** pour lesquels la commune a souhaité élaborer un Plan Local d'Urbanisation et de la traduction des objectifs dans le projet, notamment :

- Promouvoir une offre diversifiée en matière de logement
- Limiter l'urbanisation à la zone urbaine existante par densification pour lutter contre la consommation des espaces naturels
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain de la commune.
- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les différents paysages naturels (Opton, Forêt, plaine agricole)
- Protéger les sites exceptionnels et la particularité des deux bourgs.
- Maintenir le caractère agricole et les exploitations en place par l'intégration des secteurs à proximité non urbanisés à la zone agricole
- Préserver la ressource naturelle en eau potable
- Lutter contre les inondations par débordement de l'Opton, remonté des nappes ou ruissellement,
- Préserver les exploitations agricoles : céréalières et d'élevages

☛ **des choix retenus pour la délimitation des secteurs**

Les zones d'urbanisation se composent des secteurs déjà urbanisés : zones UA, UAi, UB, UC, UD, UDi, UX

Le choix d'un développement uniquement dans les dents creuses sur BOUTIGNY et les hameaux.

La définition des périmètres urbanisables et non urbanisables tient compte des objectifs politiques de la commune, de la justification **DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS, DES ANNEXES SANITAIRES et DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

LE RÈGLEMENT DES ZONES

ZONE UA : est une zone urbaine à caractère central d'habitat, de commerces, d'activités et d'équipements des bourgs anciens de Boutigny sur Opton et de Prouais. Elle correspond au développement ancien de l'urbanisation qu'il est prévu de conforter et de préserver dans leurs caractéristiques, qualités et morphologies. L'indice « i » de la zone UAi indique la possibilité de présence d'eau dans les terrains et les constructions et le risque d'inondations aussi bien par ruissellements, débordement de cours d'eau que par remontées de la nappe ou résurgences de sources d'eau.

ZONE UB : est une zone urbaine à caractère d'habitat résidentiel récent. Elle correspond au développement récent en périphérie et en extension de l'urbanisation ancienne, sous forme d'opérations groupées de lotissement, autour des anciens bourgs de Boutigny sur Opton et Prouais ainsi que sur une partie du hameau de Bouchemont. Cette zone est équipée d'un assainissement collectif.

ZONE UC : est une zone urbaine à caractère d'habitat résidentiel mixte ancien et récent. Elle correspond au développement ancien dans un tissu distendu où les dents creuses et une densification s'est faite par l'urbanisation récente qui y reste minoritaire. Il s'agit d'un secteur où la mixité pourra se poursuivre en respectant les caractéristiques des dominantes du paysage végétal. Cette zone se situe sur une partie de Boutigny sur Opton, une partie de Bouchemont, sur le hameau de Cloches et de Rosay, elle est équipée du réseau d'assainissement collectif.

ZONE UD : est une zone urbaine à caractère d'habitat résidentiel mixte ancien et récent. Elle correspond au développement ancien dans un tissu distendu où les dents creuses et une densification s'est faite par l'urbanisation récente avec une particularité de la dominante végétale. Il s'agit d'un secteur où la mixité pourra se poursuivre en respectant les caractéristiques des dominantes du paysage très végétal. Cette zone se situe sur une partie du hameau de Beauterne et sur l'ensemble des hameaux de Allemant, Beauchêne, Buchelet, Dannemarie, Les Joncs et La Musse. Cette zone n'est pas équipée du réseau d'assainissement collectif. L'indice « i » de la zone UDi indique la possibilité de présence d'eau dans les terrains et les constructions et le risque d'inondations aussi bien par ruissellements, débordement de cours d'eau que par remontées de la nappe ou résurgences de sources d'eau :

ZONE UX est destinée au maintien et au renforcement des ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES. Elle correspond aux activités existantes sur le Hameau de Bouchemont et sur PROUAIS.

ZONE A : est une zone destinée et vouée à l'exploitation agricole. Aucune construction ou utilisation du sol qui ne serait pas liée directement à cette économie ne sera autorisée.

ZONE N constitue un espace naturel qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage, du caractère des éléments naturels faunistiques et floristiques qui le composent, des risques d'inondations, de ruissellements.

LES ANNEXES PAYSAGERES : sont les dispositions applicables concernant les essences employées dans l'aménagement des espaces végétalisés, cités à l'article 11 et 13 des règlements des différentes zones

LES ANNEXES des éléments à préserver au titre du L 121-3-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme

qui sont numérotés de 1 à 44, avec localisation, photographies et objet de la préservation

POUR COMPLÉTER L'INAUGURATION ... DE ... « LA GRANGE » ...

Vous avez pu prendre connaissance à la lecture du n° 83 d'Entre Nous, des différentes inaugurations intervenues le 18 avril dernier, mais ce que vous n'avez peut-être pas su c'est la magnifique prestation vocale réalisée le soir même, à la fois par la chorale de Houdan « Les Bardes » mais aussi par le groupe « Canto Varia » de Boutigny-Prouais. Leur association a permis de donner une véritable note finale de qualité à cette inauguration. La première chorale est dirigée de mains de maître par notre concitoyen Christian Le Bras et nous avons pu y reconnaître des botipratiennes fidèles au chant, Christine Mallet, Josette Malandain ou encore Josiane Le Bras.

Le groupe vocal « Canto Varia » est animé, quant à lui, par notre concitoyen Hans Monpontet et c'est une de nos concitoyennes, Jocelyne Lasnet de Lanty, qui assurait avec doigté la transition des chants interprétés par les deux chorales.



Un moment tout à fait exceptionnel, apprécié à sa juste qualité, par les 90 spectateurs venus entendre ces choristes donnant le meilleur d'eux-mêmes, une performance appuyée par le soin apporté à l'acoustique réalisé dans cette salle.

Tous les membres de ces deux chorales ont été chaleureusement applaudis. Une rose, offerte aux dames par la municipalité, a pu montrer tout l'intérêt qui avait été porté à leur proposition d'inaugurer avec leur talent la réhabilitation de cet espace dit « culturel et sportif ».

Aujourd'hui, le conseil municipal, à l'unanimité, lui a donné un nom : ce sera « La Grange » ainsi ce bâtiment conserve son origine d'appellation en permettant chaque jour aux enfants scolarisés sur le site de Prouais de réaliser leurs exercices sportifs, sans négliger son utilisation pour des expositions, manifestations, assemblées générales de nos associations communales, etc ...

Bravo et merci aux choristes, à leurs chefs de chœur Christian Le Bras et Hans Monpontet pour cette magnifique soirée qui a inauguré, comme il se devait, notre « Grange ».

Mireille Éloy



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RÉGINE DEFORGES

APRÈS UNE PAUSE PARTIELLE POUR CONGÉS D'ÉTÉ,
LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RÉGINE DEFORGES
RÉ-OUVRE SES PORTES :

LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2015 À PARTIR DE 14 HEURES.

**BONNE RENTRÉE À TOUTES ET À TOUS !
L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES**

VIE COMMUNALE

UNE KERMESSE 2015 RÉUSSIE

Sous un soleil au rendez-vous, la kermesse de l'école qui s'est déroulée à Boutigny, a été une belle réussite. Dans un esprit festif et convivial, petits et grands ont pu s'adonner aux joies des animations sur le thème du Far West.

Pâtisseries, confiseries et boissons étaient de rigueur pour régaler et hydrater tout ce petit monde.....

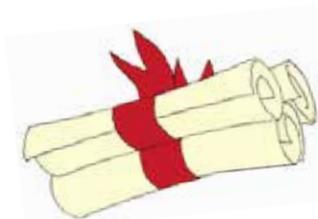
Un grand merci aux organisateurs et aux bénévoles.

Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine.
Les RPE



REMISE DES PRIX.

Le moment partagé de la kermesse et de la remise des prix aux élèves est toujours très apprécié. Certes par les enfants eux-mêmes, par leurs enseignantes, également par leurs parents, quelquefois même par les grands-parents présents mais aussi et toujours par les élu(e)s qui profitent de cet instant de fête pour récompenser les efforts des enfants durant toute l'année scolaire.



Comme le veut la tradition, les livres offerts par la mairie, choisis par les institutrices, reflètent les thèmes étudiés durant l'année et les enfants ne s'y trompent pas en venant les chercher. Un grand « Merci » au personnel enseignant pour l'excellent travail effectué durant l'année scolaire. L'affection montrée par les enfants à leur égard atteste de leur dévouement. Quant aux « grands » qui quittent l'école élémentaire Etienne Prunier pour fréquenter le collège, c'est un superbe dictionnaire, assorti d'un très bel atlas qui leur a été remis; souvenirs botipratiens de leur passage à Boutigny-Prouais.

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

(Sous condition de ressources)

L'Ars (allocation de rentrée scolaire) vous aide à assumer le coût de la rentrée pour vos enfants de 6 à 18 ans.

Conditions d'attribution

- Vous devez remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales.
- Vous avez à votre charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans.

Pour la rentrée 2015, l'Ars peut être versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 1997 et le 31 décembre 2009 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

Vos ressources de l'année 2013 ne doivent pas dépasser :

Plafonds de ressources 2013, en fonction de la situation familiale au 31 juillet 2015

Nombre d'enfants à charge	Plafond
1	24 306 €
2	29 915 €
3	35 524 €
Par enfant en plus	5609 €

Montant à la rentrée 2015

Le montant de l'Ars dépend de l'âge de l'enfant.

Montants

Âge	Montant
6-10 ans (1)	362,63 €
11-14 ans (2)	382,64 €
15-18 ans (3)	395,90 €

(1) Enfant ayant atteint 6 ans avant le 1er janvier qui suit la rentrée et n'ayant pas atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

(2) Enfant ayant atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 15 ans à cette même date.

(3) Enfant ayant atteint 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.

Si vos ressources dépassent de peu le plafond applicable, vous recevrez une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus.

Date de versement

- L'Ars est versée fin août. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, vous devez déclarer au préalable que votre enfant est scolarisé (voir ci-après).
- Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez remplir un dossier et le renvoyer à votre Caf.
- Si vous êtes allocataire et si vous y avez droit, l'Ars est versée automatiquement pour vos enfants âgés de 6 à 16 ans.
- Pour ceux âgés de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1997 et le 31 décembre 1999 inclus), à partir de mi-juillet, vous devez déclarer que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2015 dans la rubrique « Mon Compte » sur caf.fr ou à partir de l'application mobile « Caf - Mon Compte ».
- La Caf vous contacte en juillet par courriel ou courrier pour vous inviter à effectuer cette démarche.
- Si votre enfant est né après le 31 décembre 2009 et est déjà entré en CP, vous devez adresser à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire.

VIE COMMUNALE

CALENDRIER SCOLAIRE 2015/2016

	zone A	zone B	zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
PRÉRENTRÉE DES ENSEIGNANTS	lundi 31 août 2015		
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	mardi 1 ^{er} septembre 2015		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016	Fin des cours : samedi 6 février 2016 Reprise des cours : lundi 22 février 2016	Fin des cours : samedi 20 février 2016 Reprise des cours : lundi 7 mars 2016
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 9 avril 2016 Reprise des cours : lundi 25 avril 2016	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016	Fin des cours : samedi 16 avril 2016 Reprise des cours : lundi 2 mai 2016
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016		



© de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Août 2015.

DÉPART EN RETRAITE DE MARIE-ANNICK

Après de bons et loyaux services à Boutigny-Prouais, et plus particulièrement au service de l'école (restaurant scolaire et garderie), Marie-Annick LOISANCE a choisi de prendre sa retraite et de rejoindre sa Bretagne.

C'est autour d'un pot que Madame le Maire, les élus et ses collègues ont tenu à lui adresser leurs marques de sympathie, d'abord par la remise de cadeaux, puis en entonnant en chant choral, une petite chanson à l'air breton (G J'entends le chat, le renard et la belette G) mais aux paroles adaptées aux circonstances professionnelles de Marie-Annick.

Marie - Annick, du fond du cœur nous te disons : « Trugarez, kenavo, beaj vat, chañs vat »*



**Botipratienne
relookée
Bigouden !**

**Avec les collègues,
heureux
mais émus...**



* « Merci, au revoir, bon vent et bonne chance »



Trois dates à retenir

19 septembre ; 17 et 18 octobre 2015

19 Septembre : Journée du Patrimoine

Lors de la journée du patrimoine le 19 septembre, l'ASPIC, vous invite à une promenade dans la commune, par les chemins de randonnée "ASPIRANDO".

Départ à 9h place de l'église de Boutigny avec un arrêt à Allemant pour visiter la ferme modernisée de Jean-Baptiste Maillier



17 octobre à la "GRANGE" de Prouais

De 14h à 18h : Exposition de cartes scolaires, de photos de classe de Boutigny, photos de la libération de Houdan

15h : Concours de dictée pour les adultes ; Inscription auprès de l'Aspic avant le 5 octobre.

17h : Résultats et remise des lots.

18 octobre à la « GRANGE » de Prouais

De 10h à 18h : Exposition de cartes scolaires, photos de classe de Boutigny, photos de la libération de Houdan

10h30 : Résultats du concours photos

Une tombola est organisée les deux jours



Entrée libre.



Aimez-vous
Le théâtre ?

...On "vit" une bonne pièce avec plus d'intensité encore qu'un bon film. Les acteurs sont devant toi, et recréent le monde devant toi en quelque sorte.

... Je fais du théâtre depuis 3 ans et cela m'a servi de thérapie tout au moins au début car j'avais une mauvaise représentation de moi-même.

... Le théâtre est une belle aventure de camaraderie, un espace à la fois d'exigence et de liberté que je conseille à tous ceux qui ont du mal à communiquer avec leurs contemporains.

Les comédiens sont présents physiquement, parce qu'on participe à leurs efforts, ils nous transmettent en direct et sans retouche leurs émotions. Pour moi, assister à une représentation est un privilège, celui de vivre un moment unique car chacune se déroule différemment.

ALORS ?

UNE ST JEAN REUSSIE ! BRAVO AU COMITE DES FETES DE PROUAIS !



L'apéro c'est sacré !



Cuire des côtes de bœuf,
C'est sérieux !



Goûtue, tendre, fondante
D-E-L-I-C-I-E-U-S-E



En place pour la danse



C'est parti !

Réussir une belle fête de la St Jean
C'est comme préparer un cocktail...

Pour le contenant : Prenez un cadre champêtre magnifique, la place de l'Eglise de Prouais,

Pour le contenu :

Versez un tiers de gentillesse, de dévouement et de savoir-faire,

Complétez d'un tiers d'un excellent repas (extra les côtes de bœuf et les Pommes de Terre sous la cendre),

Terminez d'un dernier tiers de bonne ambiance (Excellent le DJ)

Ajoutez un zeste de beau temps et un zeste d'être heureux ensemble,

Savourez à petite dose...

Bravo et vivement l'année prochaine !

Merci aux pompiers qui ont assuré la sécurité
de ce grandiose feu de la ST JEAN



NAISSANCES

- 27 Juillet 2015
CLEMENÇON Camille

Bienvenue à ce charmant bambin
Félicitations aux heureux parents

- 27 Juin 2015
Antoine BOURGAIN et Vanessa PETIT

MARIAGES

- 01 Août 2015
Jérôme LATCHOUMAYA et Corinne ROBERT

Beaucoup de bonheur
à nos nouveaux mariés



DÉCÈS

- Jeannine NOUSSAN
décédée le 14 Juin 2015

Toutes nos condoléances aux familles endeuillées

ASSOCIATIONS COMMUNALES						
ASSOCIATIONS	NOM PRESIDENT(E)		TELEPHONE		ADRESSE MAIL	
SOCIETE DE CHASSE	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS
	J-M BARRIE	Bernard LETELLIER	02 37 65 15 82	02 37 43 24 33	j-marc.barrie@orange.fr	
ASPIC	Bernard BENIT		06 62 93 68 75		marie-angele.schmitt@orange.fr	
CLUB DE L'AMITIE	Michel ALLORGE		02 37 65 16 75			
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	Serge MARECHAL		02 37 65 18 74			
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Vincent PELUCHE		06 11 14 14 65		www.sapeurspompiersboutigny.siteweb.com vincentpeluche@aol.com	
COMITE DES FETES	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS	BOUTIGNY	PROUAIS
		Viviane HELLEGOUARCH		06 34 87 49 38		
ASCBP Football	Giovanni GIOIA		06 85 90 15 83		ascbp@orange.fr ascboutignyprouais.footeo.com	
TIR « La Fraternelle »	Gil MARECHAL		06 74 52 39 79		marechal.gil@free.fr	
MESSAMBIA Zumba Fitness	Alexandra PEETERS		06 73 40 45 61		messambia@hotmail.fr www.messambia-zumba.fr	
LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS	Isabelle LEGER		06 86 92 42 12		ateliertheatreboutigny@gmail.com	
Association des représentants des parents d'élèves	Caroline DI PELINO		06 64 41 18 27		rpe.boutigny-prouais@hotmail.fr bebe.d@infonie.fr	

MESSES



- 1er dimanche du mois : Prouais
- 2ème dimanche du mois : Faverolles
- 3ème dimanche du mois : Saint-Laurent-la-Gâtine
- 4ème dimanche du mois : Boutigny
- 5ème dimanche du mois : Faverolles

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse :
www.paroisse-nogent-le-roi.com

	Tel	HORAIRES	MAIL/SITE INTERNET
HOPITAL DE HOUDAN	01 30 46 18 00	GARDES DE MEDECIN	Composer le 15
GENDARMERIE	Composer le 17		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RéGINE Deforges 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS	02 37 43 05 14	Mercredi de 14h00 à 16h00 Samedi de 16h00 à 18h00	bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)
AGENCE POSTALE COMMUNALE	02 37 43 05 15	Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 Le Samedi 09h00 à 12h00	
ASSISTANTE SOCIALE	02 37 65 82 64	Mardi matin ; Mairie de Boutigny Sur Rendez-Vous	
MAIRIE BOUTIGNY-PROUAIS	02 37 43 00 43	Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 Le Samedi 09h00 à 12h00	boutigny.prouais@wanadoo.fr Site internet : http://www.boutignyprouais.fr
Collecte déchets ménagers	Rendez-vous sur le site internet, www.sieed.fr		